

COMMUNE DE CHANTILLY

Département de l'Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision du PLU

Prescrite le 27-09-2013 Arrêtée le 23-06-2016 Approuvée le 31-03-2017

Modification approuvée le 19 juin 2025

5b.Plan n°2 : Protection des formes urbaines,du patrimoine architectural et végétal - Plan général

Echelle : 1/6500e



2. PROTECTION DES FORMES URBAINES, DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET VEGETAL

Espaces Boisés Classés (EBC)

Monuments historiques classés ou inscrits

Périmètre de protection des Monuments Historiques (500m) - AC1

Périmètre de site classé du Domaine de Chantilly

Domaine de Chantilly

Périmètre de site inscrit de la vallée de la Nonette

PATRIMOINE BÂTI

Secteur urbain et espace public à préserver (avec n° de désignation)

Patrimoine bâti remarquable (immeuble ou écurie) (avec n° de désignation)

Murs et clôtures à préserver (avec n° de désignation)

Implantation des constructions à l'alignement

PATRIMOINE NATUREL

Protection paysagère (L.151-23 CU)

Arbre remarquable (avec n° de désignation) (L.151-23 CU)

Alignement d'arbres à préserver (L.151-23 CU)

Maillage de cheminements à renforcer et à préserver et traversées piétonnes de l'hippodrome à préserver (L.151-38 CU)

Zone humide potentielle

RISQUES NATURELS

Risque de remontée de nappes phréatiques

Cavité souterraine

3.EMPLACEMENTS RESERVES

| Numéro | Désignation                                                                                                   | Bénéficiaire |          |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------|
| 1.1    | Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle                                          | Commune      | 130 m²   |
| 1.2    | Création d'un espace de stationnement ou aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle | Commune      | 340 m²   |
| 1.3    | Réalisation d'un espace pour du stationnement ou extension de l'aire de jeu                                   | Commune      | 600 m²   |
| 1.4    | Aménagement d'un carrefour route de Senlis / rue du Connétable                                                | Commune      | 290 m²   |
| 1.5    | Liaison ferroviaire Roissy-Picardie et ses aménagements connexes                                              | SNCF Réseau  | 9 200 m² |
| 1.6    | Agrandissement des services techniques                                                                        | Commune      | 954 m²   |
| 1.7    | Extension de la Mairie                                                                                        | Commune      | 560 m²   |
| 1.9    | Réserve foncière dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal                                 | Commune      | 623 m²   |

Les servitudes,le patrimoine (bâti et naturel) repéré et les enjeux environnementaux font l'objet :

- De prescriptions et protections définies aux dispositions générales du règlement écrit,

- De fiches d'identification en annexe du PLU,correspondant aux numéros de désignation.

